



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 juillet 2019

N° 167/07/2019 : CATALOGUE DES TARIFS 2019 - COMPLEMENTS

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 18 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 juillet 2019.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 15

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Jean-Martial DEJEAN, Jean-Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE à Christian PEREZ, Philippe FRANCOIS à Véronique LAGARRIGUE, Jean-François GARRIGUES à Sophie LARAN, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Danielle AMOUROUX, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Pierre-Antoine LEVI à Marie-Claude BERLY, Pauline MINER à Bernard PAILLARES, Laurence PAGES à Monique VALAT, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Madame Monique VALAT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°278 du 20 décembre 2018 portant approbation des tarifs du Grand Montauban Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°81 en date du 22 mai 2019 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence facultative « Politique d'infrastructures touristiques d'intérêt communautaire »,

L'approbation du catalogue des tarifs en début d'exercice permet à la collectivité de percevoir les recettes des produits des services inscrits sans avoir à délibérer séparément et au coup par coup pour accepter chaque recette.

Le catalogue des tarifs 2019, délibéré en décembre 2018, fait état des recettes susceptibles d'être encaissées par le Grand Montauban au cours de l'exercice budgétaire 2019, qu'il convient de compléter.

1/ Dans le cadre du développement de la politique touristique du Grand Montauban et notamment en matière de tourisme fluvial, il convient de compléter le catalogue des tarifs, page 15 en fixant les tarifs des haltes nautiques de Lacourt Saint Pierre et d'Escatalens, conformément au tableau joint en annexe.

2/ Dans le cadre de la compétence développement économique et tourisme, il convient de prendre des tarifs pour l'organisation de manifestations (Salon de l'Agriculture et de l'Innovation de Montauban et fête des 400 coups) dont les tableaux sont joints en annexe.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 09 juillet 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de compléter le catalogue des tarifs 2019 comme présenté ci-dessus et conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

23 JUL. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

23 JUL. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 18 juillet 2019

La Présidente,
Brigitte BAREGES

